

EDITO

L'ARS a rendu sa décision en ce qui concerne notre proposition de gestion des retours d'hospitalisation à domicile, construite autour de notre prestation de Garde Itinérante.

Dans son courrier, l'ARS précise que notre proposition ne constitue pas en soi un épisode de soins, mais vient compléter un panel d'offres déjà existantes et qu'en ce sens, il ne s'agit pas d'un service avec financement innovant. Elle décline donc le financement de notre projet.

Le lendemain de la réception de ce courrier une situation particulière s'est présentée pourtant à nous :

- Le 3 février, une assistante sociale des Bateliers nous informe de la sortie des Bateliers de Mr V., sous curatelle.
- Le 6 février, nous installons un sécuriclés pour faciliter les interventions prévues, alors que le conseiller et le curateur finalisent la mise en œuvre du plan d'aide. Notre conseiller fait remarquer que le réfrigérateur est vide, et qu'aucun moyen de paiement n'est disponible. Le curateur indique qu'un plateau repas sera livré pour le midi, et doit servir aussi pour le soir...
- Le 10 février, Mr V. regagne son domicile et dès lors nous intervenons dans le cadre d'une APA d'urgence pour la prise des repas midi et soir.
- Le 12 février, notre salarié nous interpelle pour nous indiquer que Mr V. n'a absolument rien à manger et qu'aucune course n'est possible... il a ensuite le réflexe de sonner chez un voisin qui propose un peu de riz pour que Mr V. puisse manger.

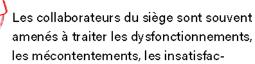
Cet exemple illustre la pertinence de l'offre que nous nous proposions de développer et qui prévoyait, outre la mobilisation de la Garde Itinérante, le passage du service AVosCourses.

C'est ce que nous avons signalé à l'ARS par retour de courrier, nous attendons sa réponse. En attendant, je félicite l'ensemble des équipes pour son investissement et son humanité. La ténacité sera un jour récompensée!

Solidairement vôtre.

José LOISON

DES SALARIÉS MIS A L'HONNEUR



tions... relevés dans les courriers, les mails ou par téléphone, de la part de nos clients.

Nous recevons aussi des courriers de félicitations, d'encouragement, de remerciements. Nous tenons à vous faire part de l'un d'eux : il s'agit d'une personne que nous accompagnons depuis 2008 sur le quartier de Wazemmes, et qui va être placée.

Sa fille "tient à remercier particulièrement quelques intervenants (qu'elle nomme) qui ont toujours fait preuve d'initiative et de motivation".

Bravo à ces salariés qui ont réalisé un travail remarquable tout au long de cette prise en charge, permettant sûrement le maintien à domicile du-



rant autant d'années de cet usager!

DIVERSIFICATION DE NOTRE OFFRE

Nous intervenons dans des "résidences seniors" et nous adaptons en permanence aux besoins ressentis de nos clients : voici la dernière offre proposée au sein d'une de ces résidences. D'autres propositions verront prochainement le jour.

LE FORFAIT PETIT DEJEUNER

Chaque matin, notre intervenant(e) porte votre plateau de petit déjeuner dans votre chambre, à l'heure qui vous convient.



LE BILAN SOCIAL 2019 (1)

676 SALARIÉS EN CDI → 528 ETP

20 SALARIÉS EN CDD → 14.4 ETP



soit **696**

salariés au 31/12/2019

2017 → 707 salariés

Femme

90,60 %



9,40 %

Pour l'exercice 2019, l'ASSAD note **12** destructions d'emplois mais enregistre encore **1 CREATION** d'emploi ETP en moyenne tous les 15 jours depuis 2005.

→ Moyenne d'âge des salariés : 40 ANS

→ Ancienneté moyenne des salariés : 7 ANS

→ 40,35 % des salariés déclarent vivre seuls



→ 19,82 % des salariés sont d'origine étrangère.



Comme l'an dernier, la validation des congés demandés se fera suivant les règles établies au sein du service, et en accord avec les élus CSE, afin de lisser sur les 3 mois (15 juin - 15 septembre) le nombre d'absences maximum autorisées et acceptables pour l'organisation du service et le bien-être de nos clients.

Dans le but de satisfaire toutes les demandes, nous les avons donc priorisées de la manière suivante :

- 1. Acceptation des semaines demandées, par ordre chronologique de leur arrivée, en fonction du maximum que nous nous sommes fixé.
- Etude des demandes supplémentaires (si le maximum/semaine est atteint) en fonction des contraintes personnelles de chacun (de manière non obligatoire pour l'employeur et sous condition d'un justificatif : âge et mode de garde des enfants, congés imposés du conjoint,...)

En tout état de cause, nous ne pourrons autoriser plus de 25 % des salariés en congés en même temps sur une même semaine.

LES ARRETS DE TRAVAIL

Trop de salariés envoient, pour justifier leur absence, un écrit de la main de leur médecin traitant, sur ordonnance

AND SECRETARY CONTROL OF THE PROPERTY OF THE P

La Direction désire préciser qu'aucun justificatif, autre que le CERFA "avis d'arrêt de travail" ne pourra plus justifier une absence pour maladie.

Cet avis doit d'autre part nous parvenir par courrier dans les 48 h suivant l'absence, au maximum. Merci d'en prendre note.

RAPPEL: si vous devez nous transmettre une information, un document ou demander des renseignements sur votre contrat, utilisez votre téléphone professionnel ou la boite mail qui vous est dédiée:

RH@maisondelaideadomicile.fr

(la boîte "contact" n'est réservée qu'aux personnes extérieures à la structure).



PERMANENCES DE SECTEUR de MARS 2020					
Quesnoy	Pérenchies	Hellemmes	Mons	Wambrechies	Lille
Salle de permanence à la Mairie Mardi 17 mars 16h30-17h30	Foyer "Les Sapins Bleus" Vendredi 20 mars 16h30-18h00	Bungalow Bocquet Ruelle St Sauveur Lundi 16 mars 12h00-13h30	Centre de formation 44 bis rue JJ Rousseau Mercredi 25 mars 12h00-13h30	Fondation Ledoux (près office tourisme) Mardi 31 mars 8h00-9h00	Siège de l'Association 199 rue Colbert-Bat Namur Jeudi 26 mars 7h30-9h00 Vendredi 27 mars 13h30-15h00